

Parcours "Licence-CNSMDP"

**Livret de l'étudiant-e
Informations pratiques**

Parcours Licence-CNSMDP

Un partenariat entre le Conservatoire de Paris (CNSMDP) et l'UFR de Musique et Musicologie de Sorbonne Université (anciennement Paris IV) permet aux étudiant-e-s admis-e-s en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent de préparer la Licence de Musique et Musicologie de Sorbonne Université conjointement au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) ou au diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire, sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'Université.

Pré-requis pour suivre le parcours Licence-CNSMDP

1/ L'étudiant-e doit être reçu-e au concours d'admission de premier cycle supérieur du CNSMDP.

2 / L'étudiant-e doit être bachelier-e.

Démarches à suivre pour l'inscription en licence Musicologie Sorbonne Université / CNSMDP :

- Pour les titulaires d'un diplôme de baccalauréat étranger (ou équivalent) :
- d'un pays de l'espace économique européen => procéder à une demande d'admission du 1^{er} avril au 15 juin 2019 sur e-candidat : <https://ecandidat.sorbonne-universite.fr>. Vous devrez justifier d'un niveau B2 en français.
 - d'un pays hors espace économique européen => un dossier d'admission préalable (**DAP**) doit être constitué en amont de l'admission à l'UFR de Musique et Musicologie. Attention ! les dates de retrait sont comprises entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier pour la rentrée universitaire suivante. Ce dossier d'admission préalable (**DAP**) peut être retiré :
 1. en France : les candidat-e-s en possession d'un titre de séjour valable d'au moins un an peuvent retirer leur dossier DAP (dossier vert) auprès de Sorbonne Université, au bureau Accueil des étudiants étrangers ou bien auprès de l'université française la plus proche de leur domicile. Le dossier peut également être téléchargé sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html>
 2. à l'étranger :
 - le ou la candidat-e réside dans un pays hors procédure CEF (Centre des Etudes en France), il ou elle retirera un dossier (dossier blanc) au Service Culturel de l'Ambassade de France dans le pays où il réside. Ce dossier peut également être téléchargé sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premiere-annee-de-licence.html>
 - le ou la candidat-e réside dans un pays à procédure CEF (Centre des Etudes en France), il ou elle devra effectuer une pré-inscription en ligne sur l'espace Campus France en cliquant sur le pays concerné : <http://www.campusfrance.org/>

Pour plus d'informations, consultez le site de Sorbonne-Université : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/hors-europe>

Première inscription au parcours « Licence/CNSMDP » :

L'étudiant-e doit s'inscrire dans les deux établissements : au CNSMDP et à Sorbonne Université.

Il ou elle doit acquitter les droits d'inscription dans les deux établissements mais ne paie qu'une fois la Contribution de vie étudiante et de campus ou CVCE (justificatif à fournir à l'établissement qui ne la percevra pas).

L'inscription à Sorbonne Université se fait en trois étapes

la procédure est détaillée sur le site de Sorbonne Université : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/inscriptions>

1^{re} étape : Pré-inscription en ligne sur le site e-candidat <https://ecandidat.sorbonne-universite.fr/>

Dates des campagnes de pré-inscription pour l'année 2019-2020 :

Campagne générale : du 1^{er} avril au 15 juin 2019

Campagne complémentaire : 26 août au 10 septembre 2019

- I. Connectez-vous sur le site <https://ecandidat.sorbonne-universite.fr/> et suivez les instructions pour la création de votre dossier.
- II. Pour le choix du diplôme, sélectionner « Licence-Musique et musicologie CNSM-1^{er} et 2^e année », ou « Licence-Musique et musicologie CNSM-3^e année » si vous êtes inscrite en métiers du son ou si vous avez déjà validé une L2 de musicologie à Sorbonne Université.
- III. Déposer les documents scannés en format pdf tel qu'indiqué sur l'application (vous pourrez les modifier jusqu'à la date de clôture de l'application).
 1. Le dossier de candidature (4 pages)
 2. **Certificat de scolarité CNSMDP ou équivalent**
 3. Formulaire de transfert "arrivée" signé et tamponné par l'université d'origine (à fournir lors de l'inscription administrative si vous avez été inscrit(e) précédemment dans une autre université française)
 4. Photocopies des relevés de notes obtenus APRES le baccalauréat (y compris celles obtenues en classe préparatoire, concours ENS, écoles de commerce, d'ingénieurs, et de Sciences-Po)
 5. Relevé de notes du baccalauréat ou de l'équivalence
 6. Relevés de notes de l'année en cours

Cas particuliers :

A/ Si vous avez déjà été inscrit-e à Sorbonne Université, joindre une photo de votre carte d'étudiant-e

B/ Si vous avez déjà été inscrit-e dans un établissement d'enseignement supérieur en France, autre que l'université Sorbonne Université, vous devez demander à votre université d'origine un transfert de dossier vers Sorbonne Université le plus tôt possible

NB : Ne pas oublier de joindre à votre dossier le certificat de scolarité du CNSMDP.

Il n'est pas obligatoire de joindre un CV et une lettre de motivation même si cela vous est demandé sur l'application.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

NB : vous pouvez suivre le traitement de votre dossier sur votre espace e-candidat mais la notification des différentes étapes n'est pas immédiate.

2^e étape - Inscription administrative du 8 au 19 juillet et du 26 août au 30 septembre 2019

La commission de sélection se réunit en juin et en septembre. À l'issue de la décision, vous recevrez un email de notification. La procédure d'inscription administrative vous y sera expliquée.

NB : conservez avec vous votre diplôme de baccalauréat et le relevé de vos notes, qui vous seront redemandés lors de l'inscription administrative.

3^e étape - Inscription pédagogique

Après l'inscription administrative, vous devez choisir vos cours et vous inscrire dans les groupes correspondants. Pour ceci, il faut procéder à l'inscription pédagogique (IP) auprès du secrétariat de l'UFR de Musicologie au Centre Clignancourt ou sur votre Espace Personnel de Travail (ENT, <http://lettres.sorbonne-universite.fr/ent>)

Validation de parcours antérieurs :

Toute validation de parcours antérieurs sera prise en compte par la commission de sélection au moment de l'inscription sur la base des diplômes et relevés de notes fournis au dossier. Les étudiant-e-s ayant obtenu une validation seront contacté-e-s à l'issue de la commission.

Organisation pédagogique :

Parallèlement aux études menées au Conservatoire, les étudiant-e-s doivent suivre et valider 4 enseignements répartis sur 4 semestres. Ils et elles obtiennent par leur admission au CNSMDP une validation automatique de la première année de Licence (semestres 1 et 2), et doivent suivre les cours suivants :

Licence 2

- Semestre 1 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) : 26 heures
- Semestre 2 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) ou Évolution du langage musical/Analyse MedRen : 26 heures

Licence 3

- Semestre 1 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) : 26 heures
- Semestre 2 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) ou Évolution du langage musical/Analyse XX^e siècle (2) : 26 heures

Total des heures pour l'ensemble du parcours : 104, à raison de deux heures par semaine.

Les étudiant-e-s en métiers du son intègrent directement la L3.

Les emplois du temps seront distribués à la réunion de rentrée et seront disponibles à partir de septembre sur le site de l'UFR de musicologie : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/licence-musique>

La Licence de Musique et Musicologie est obtenue par l'addition des crédits obtenus à Sorbonne Université et au CNSMDP. L'obtention de la licence et celle du DNSPM sont donc liées. Il s'agit néanmoins de deux diplômes indépendants. **N.B. : Il est impossible d'obtenir son diplôme avant la validation de l'ensemble des crédits dans les deux établissements.**

Année universitaire

- Reprise des cours à l'Université : lundi 16 septembre 2019.

- Calendrier universitaire (périodes de vacances spécifiques à l'université, sessions d'examen) : consultable sur le site de l'université, ou sur votre Espace numérique de travail (ENT)

Réunion d'information pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans le parcours CNSMDP le lundi 9 septembre 2019 de 10h à 12h dans les locaux de l'université - Centre Clignancourt, 2 rue Francis de Croisset - 75018 Paris, amphithéâtre Tocqueville.

NB : Tous les cours de licence ont lieu au Centre Clignancourt, 2 rue Francis de Croisset, 75018 Paris

CONTACTS :

CNSMDP (Conservatoire Supérieur de Musique et de Danse de Paris)

Responsable : Philippe BRANDEIS, directeur des études musicales et de la recherche

email : pbrandeis@cnsmdp.fr

Assistante : Marion Lancien, chargée de scolarité des disciplines transversales

CNSMDP - Direction des études musicales et de la recherche

209 avenue Jean Jaurès

75019 Paris

01 40 40 47 20

mlancien@cnsmdp.fr

3^e étage - Bureau 361

Sorbonne Université :

Responsable pédagogique du parcours « Licence-CNSMDP » à l'UFR de Musique et Musicologie :

Clotilde Verwaerde - email : clotilde.verwaerde@sorbonne-universite.fr

Contact Sorbonne Université : Joëlle Caïlachon – email : joelle.cailachon@sorbonne-universite.fr

Secrétariat de Licence de l'UFR de Musique et Musicologie :

Centre Clignancourt - 2 rue Francis de Croisset - 75018 Paris

Téléphone : 01 53 09 56 15

Réception et accueil téléphonique : du lundi après-midi au vendredi matin, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 - clignancourt.musique@sorbonne-universite.fr